



Arret de construction pour agrandissement maison

Par **laetiledouze**, le **23/10/2013** à **18:08**

bonjour, nous avons signer un devis pour l agrandissement de notre maison les travaux ont débutes correctement chape murs toiture fermetures par fenetres et la arrêt des travaux après plusieurs appels et contact au siège de la société on nous dit que les équipes sont en congés il faut attendre 3 mois passe à force de persister on reçoit un sms du directeur de la société en nous disant qu' il ne fait plus partie de la société x et nous souhaite bon courage.3 jours plus tard nous recevons un mail de la même personne nous disant qu'il ne peut pas poursuivre les travaux car il est en litiges avec sint plus gros client (société y) qui est son beau père que les comptes sont bloques qu'il ne peut pas exiger des entreprises de venir travailler chez nous car il ne peut pas les payer ni les fournisseurs. quelque jour plus tard ils nous fait parvenir a notre domicile un avenant moins value de 14000€ sachant que le devis de départ est de 35000€ pour le total des travaux et que nous avons déjà verses 19950€ ce papier n'est pas signer de sa part .que devons nous faire nos travaux sont loin d'être fini? nous sommes bloquer nous avons besoins de conseils sérieux merci cordialement

Par **moisse**, le **24/10/2013** à **10:02**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas à la fois :

- * être informé du départ de votre interlocuteur du personnel
- * accepter ultérieurement qu'il puisse s'exprimer au nom de la société qu'il prétend avoir quitté.

Vous devez donc mettre en demeure l'entreprise titulaire du contrat de poursuivre et finir les travaux.